



ENTRÉE LE

17 FEV. 2025

Commune de Schieren

Useldange, le 14 février 2025

N/Réf.: 25/219 SD-ms

Concerne: **Réunion du comité de la DEA du 6 mars 2025.**

Transmis aux bourgmestres des communes membres de la DEA (Distribution d'Eau des Ardennes), conformément à l'alinéa 2 de l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.

Le secrétaire de la DEA,

(Serge DRAUT)





N/Réf.: 25/196 B-sd

Objet: Réunion du comité de la DEA.

Useldange, le 14 février 2025

**CONVOCAATION**

Conformément à l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité du syndicat intercommunal « Distribution d'Eau des Ardennes », laquelle aura lieu à

**Wincrange, le jeudi, le 6 mars 2025, à 10.00 heures,**  
**au « Centre Culturel » 7, Hauptstrooss L-9780 Wincrange.**

d'après l'ordre du jour ci-après.

Pour le bureau de la DEA,

Le Secrétaire,



(DRAUT Serge)

Le Président,



(PAULY Charles)



**Avant la réunion du comité**

Le bureau et la direction invitent les membres du comité à faire la visite du nouveau réservoir régional d'eau potable à Derenbach à 08h45 heures.

**ORDRE DU JOUR**  
**de la séance du comité de la DEA du 6 mars 2025**

**Séance à huis clos**

1° Affaires du personnel.

- a. Nomination d'un fonctionnaire communal de la carrière B1 administratif pour son service « recette ».
- b. Nomination d'un fonctionnaire communal de la carrière B1 scientifique et technique pour son service « informatique ».
- c. Approbation d'une demande de démission pour un fonctionnaire communal afin de faire valoir ses droits à une pension.

**Séance publique**

2° Approbation et signature du registre aux délibérations de la séance du comité de la DEA du 7 novembre 2024.

3° Affaires du personnel :

- a. Création d'un poste de fonctionnaire dans la carrière B1 technique pour son service qualité.

4° Projets :

- a. 25411 – Assainissement des réservoirs Niklosbiorg et Wiltz Z.I. – vote du projet et du devis.
- b. 25490 – Alimentation électrique sans interruption - stations de pompage – vote du projet et du devis.

5° Approbation d'un acte de cession entre la DEA et l'AC du Kiischpelt.

6° Approbation d'un compromis de vente.

7° Règlement de fourniture d'eau de la DEA – adaptations.

8° Fixation du local de réunion de la prochaine réunion du comité de la DEA.

\*\*\*\*\*

Annexes: documents relatifs au point 2 ;

les listes des candidats des points 1° a. et b., la préparation de l'organigramme du point 3° ;  
les actes des points 5° et 6° ainsi que le projet du règlement du point 7° vous parviendront par courrier électronique.